



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-877-558-2349

Courriel de soumission :

soumissionsest-bidseast@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 001 À UNE
DEMANDE DE PROPOSITION**

Ce document est par la présente révisé ; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Rocky Harbour, TN

Titre : Application d'herbicide pour la plante aquatique envahissante, aloès d'eau (<i>Stratiotes aloides</i>) – Lieu historique national de la voie navigable Trent-Severn	
N° de l'invitation : 5P300-22-0131/A	Date : 29 août 2022
N° de modification : 002	
N° de référence du client : 10221475	
N° de référence de SEAG : PW-22-01004156	

L'invitation prend fin : À : 14 h Le : 2 septembre 2022	Fuseau horaire : HAE
--	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>
Adresser toute demande de renseignements à : Bonnie Knott
N° de téléphone : 709-636-4953
Courriel : bonnie.knott@pc.gc.ca
Destination des biens, services et travaux de construction : Lieu historique national de la voie navigable Trent-Severn 2155, rue Ashburnham, Peterborough, ON K9J 6Z6

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Modification 002

Cet amendement vise à :

- A. Répondre aux questions des soumissionnaires ;
- B. Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions.

A. Questions et réponses

- Q3** Y a-t-il des changements importants dans les documents contractuels par rapport à la demande de proposition de l'année dernière ?
- R3** Le principal changement est que la demande de proposition exige qu'un entrepreneur fasse une offre pour les sept zones, au lieu d'une seule zone de projet. Vous devez toujours fournir un coût par hectare pour chaque zone de projet, mais vous devez soumissionner pour les sept zones cette année. Certains des critères du guide d'évaluation ont également été mis à jour. Bien entendu, les numéros de projet ont également changé par rapport à l'année dernière.
- Q4** Des changements ont-ils été apportés à la façon dont les polygones de traitement ont été dessinés sur la base des commentaires des entrepreneurs donnés dans le rapport de fin d'année pour 2021.
- R4** Oui, les polygones de traitement ont une superficie minimale de 0,5 hectare chacun et les polygones ont été lissés avec des lignes plus droites et des blocs plus grands. Certains polygones proviennent des données de 2021 car les données de 2022 n'étaient pas encore disponibles au moment de la publication. Les zones de traitement seront mises à jour lors de l'attribution du contrat, mais dans l'ensemble, la zone de traitement devrait être la même malgré la mise à jour des données.
- Q5** Existe-t-il un suivi de l'efficacité pour comparer les différentes méthodologies de traitement de 2020 et 2021.
- R5** Non, aucun changement n'a été apporté au protocole de surveillance pour examiner l'efficacité des méthodes d'application. La surveillance ne porte que sur un pourcentage global de changement de population.
- Q6** Les cartes de 2021 et 2022 reflètent une réduction de la population d'environ 20 %, est-ce que c'est dans les limites prévues ?
- R6** Oui, les années précédentes, le MRNF a calculé des réductions de population d'environ 30 % après un traitement annuel. Par conséquent, c'est relativement cohérent. Les valeurs ne sont pas non plus strictement comparables d'une année à l'autre, car de nouvelles zones d'étude ont été ajoutées grâce à des relevés par drone et à des enquêtes sur les marais. L'espèce s'est également étendue en aval, de sorte que la zone d'infestation de la population globale n'est pas comparable d'une année à l'autre.
- Q7** L'année dernière, j'ai mentionné que certains des sites en marais pouvaient être atteints avec quelque chose comme un Argo, est-ce que l'équipement différent de l'airboat devrait être inclus dans l'offre ?
- R7** La demande de propositions permet d'utiliser plusieurs technologies et équipements pour contrôler l'aloès d'eau, si l'équipement minimise la perturbation des sédiments et permet de cibler l'aloès d'eau.
-

N° de l'invitation :
5P300-22-0131/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Bonnie Knott

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
10221475

Titre :
Application d'herbicide pour la plante aquatique envahissante, aloès d'eau (*Stratiotes aloides*) – Lieu historique national de la voie navigable Trent-Severn

B. Date limite de la demande de soumissions

La date de clôture de la demande de soumissions 5P300-22-0131/A, intitulée Application d'herbicide pour la plante aquatique envahissante, aloès d'eau (*Stratiotes aloides*) – Lieu historique national de la voie navigable Trent-Severn, est reportée du 30 août 2022 au **2 septembre 2022**.

Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par télécopieur ou par courriel à 1-877-558-2349/ soumissions@pc.gc.ca. Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DE MEURENT INCHANGÉES.